

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de CARBON-BLANC, le **23 Juillet deux mille vingt à 18 heures**, sous la présidence de Monsieur Patrick LABESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline JURADO, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Danièle SOULET, Conseillère Municipale
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Catherine HAUSSEGUY, Conseillère Municipale
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal
- Marina VASQUEZ, Conseillère Municipale

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. LAMY
- Maïté PERAMATO, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. LANCELEVÉE
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme JURADO
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. LABESSE
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme GALAN
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme VASQUEZ
- Alain TURBY, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. GRASSET

Monsieur Patrick LABESSE ouvre la séance et propose Monsieur Sylvain LAMY comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ajoute à l'ordre du jour de la séance une question relative l'avenant n° 2 avec l'Association « Com une parenthèse ».

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

21 voix POUR et 6 Abstentions (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »)

d'accorder les subventions au CCAS et aux associations selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2020	ACOMPTES 2020	COUPONS 2019/2020	PROPOSITIONS TOTALES
CCAS	84 349,00 €	60 000,00 €		84 359,00 €
TOTAL compte 657362	84 349,00 €	60 000,00 €		84 359,00 €
ASSOCIATIONS				
ASCJB	58 000,00 €	30 000,00 €	540,00 €	58 540,00 €
Association Com une parenthèse	24 000,00 €			24 000,00 €
Association Différences & Partages	600,00 €			600,00 €
Association des Briques pour l'Avenir	720,00 €			720,00 €
Association O'fil du jeu	20 000,00 €			20 000,00 €
Association TOIT CARBON-BLANC	720,00 €			720,00 €
Binette et Romarin	900,00 €			900,00 €
Club Omnisports	67 200,00 €		1 100,00 €	68 300,00 €
Comité de Jumelage	1 080,00 €			1 080,00 €
Comité d'Entente d'Anciens Combattants	900,00 €			900,00 €
Comité des Fêtes et Loisirs	800,00 €			800,00 €
COS	48 000,00 €	30 000,00 €		48 000,00 €
FCPE des écoles de CARBON-BLANC	300,00 €			300,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 000,00 €			2 000,00 €
Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	300,00 €			300,00 €
Les Juniors Voyageurs	2 000,00 €			2 000,00 €
Secours Populaire	450,00 €			450,00 €
Secours Catholique	450,00 €			450,00 €
UNSS du Collège de CARBON-BLANC	450,00 €			450,00 €
Conseil Local FCPE du Collège de CARBON-BLANC	200,00 €			200,00 €
Prévention routière	100,00 €			100,00 €
Association des Cinémas de Proximité	1 070,00 €			1 070,00 €
Total compte 6574	230 240,00 €	60 000,00 €	1 640,00 €	231 880,00 €

2. BUDGET 2020

Le budget prévisionnel 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à **9 091 091,00 €** et en dépenses et recettes à la Section d'Investissement à **13 643 873,99 €** a été adopté par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »).

3. CONVENTION O'FIL DU JEU – AVENANT N° 5

Afin de permettre le versement de la subvention 2020 et conformément à la convention de partenariat avec l'Association O'fil du jeu, signée 15/04/2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant précisant le montant de la subvention (20 000€) ainsi que ses modalités de versement.

4. CONVENTION COS – AVENANT N° 4

Afin de permettre le versement de la subvention 2020, et conformément à la convention de partenariat avec le Comité des œuvres Sociales du Personnel, signée le 2 janvier 2018, article 38, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

5. CONVENTION ASCJB – AVENANT N° 2

Afin de permettre le versement de la subvention 2020 et conformément à la convention de partenariat avec l'ASCJB, signée le 2 janvier 2020, article 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

6. CONVENTION CLUB OMNISPORTS – AVENANT N°1

Afin de permettre le versement de la subvention 2020 et conformément à la convention de partenariat avec le Club Omnisports, signée le 2 janvier 2020, article 11/12, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

7. FDAEC 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur des opérations susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre du FDAEC conformément à la proposition des Conseillers Départementaux.

Ainsi, cette subvention s'élevant à 31 794 € sera affectée aux opérations suivantes :

- Opération 10 : Travaux éclairage public
 - pour un montant HT de 126 199 €
- Opération 24 : achat de matériel (barrières de sécurité)
 - pour un montant HT de 3 900 €
- Opération 26 : Maison de la Petite Enfance (sécurisation et achat matériel)
 - pour un montant HT de 16 319 €
- Opération 30 : Site Internet de la Ville - (Application mobile)
 - pour un montant HT de 5 495 €

Le financement complémentaire de ces opérations est inscrit au budget de l'exercice en cours.

8. PERSONNEL – CONVENTION POUR UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 permet désormais aux agents de la fonction publique territoriale de procéder à une rupture conventionnelle avec leurs employeurs.

La collectivité a été saisie d'une demande d'un agent, une procédure de rupture conventionnelle a été engagée comme la réglementation le prévoit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'indemnité fixée d'un commun accord entre les deux parties, de la date de cessation de fonction de l'agent et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'agent concerné.

9. PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'UN AGENT NON TITULAIRE

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'actualiser la liste annuelle 2020 des emplois d'agents contractuels afin de répondre des besoins de la Collectivité en créant un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

10. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En vue de l'évolution des services de la médiathèque vers une mission accrue d'inclusion numérique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs de la Collectivité en créant un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe filière culturelle à temps complet sur un emploi permanent à compter du 1^{er} septembre 2020.

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de la création du poste visé au point 10, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Conseil départemental de la Gironde afin de pouvoir bénéficier d'un financement tel que prévu dans le schéma Girondin des bibliothèques et des coopérations numériques.

La collectivité peut ainsi prétendre à une aide financière d'un montant total de 12 640 € versé sur 3 années.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement du poste et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12. CONVENTION ASSOCIATION COM UNE PARENTHÈSE – AVENANT N°2

Afin de permettre le versement de la subvention 2020 et conformément à l'article 3 de la convention de partenariat avec l'association Com une parenthèse, signée le 2 janvier 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45



Le Maire,

P. LABESSE